

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024

A 19H30

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 juin le Conseil Municipal de la Commune de Sillans, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme MARTIN Véronique, le Maire

Date de convocation du Conseil 13/06/2024

Secrétaire de séance : Romain GROLLIER

Noms	Présents	Absents Non Excusés	Absents excusés	Pouvoir Donné à	Noms	Présents	Absents Non Excusés	Absents excusés	Pouvoir Donné à
Véronique MARTIN	X				Laëtitia CHARVET	X			
Michaël STCHERBAKOFF	X				Romain GROLLIER	X			
Chrystel REICHLING			X	Romain GROLLIER	Vincent ROUX	X			
Sébastien RONSEAU			X	Sophie RECOPPE	Julien MENUEL			X	Henri BECHARD
Sophie RECOPPE	X				Denis BERTAGNIOLO	X à partir du point 3			
Henri BECHARD	X				Eliane CARRIER-BOURDON	X			
Stéphanie MATHAIS-LUGEZ	X arrivée à 20h				Fabrice VULLIEZ	X			
Jean-Luc MARTIN	X				Alain GROLLIER	X			
André GAY	X								

Appel des élus

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mai 2024.

1) Attribution d'une subvention au Bal des Arts :

La commission municipale « ECOLE – ENFANCE – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE » a reçu une demande de subvention exceptionnelle du Bal des Arts.

L'association a organisé le festival « sur le sentier des Arts » le 8 juin 2024.

La commission municipale « ECOLE – ENFANCE – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE » propose que soit attribuée, à titre exceptionnel, la somme de 750 € afin de soutenir l'organisation du festival « sur le sentier des Arts »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'un montant de 750 € à l'association Bal des Arts de Sillans
- **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer son versement.

2) Attribution d'une subvention au Rugby CLUB de Sillans :

La commission municipale « ECOLE – ENFANCE – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE » a reçu une demande de subvention exceptionnelle du Rugby Club de Sillans.

L'association va organiser la fête de la musique le 22 juin 2024.

La commission municipale « ECOLE – ENFANCE – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE » propose que soit attribuée, à titre exceptionnel, la somme de 750 € afin de soutenir l'organisation de la fête de la musique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'un montant de 750 € à l'association Rugby Club de Sillans.
- **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer son versement.

3) Adoption du règlement de l'accueils périscolaire :

Madame le Maire informe le conseil municipal que le règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire est remis à jour chaque année afin de réactualiser les horaires ou les changements éventuels.

Le dossier est présenté par Mylène MARION-GALLOIS, directrice de l'accueil périscolaire, en l'absence de Sébastien RONSEaux, adjoint au Maire.

Le conseil municipal, après lecture du projet du règlement de fonctionnement de l'accueil de loisir et périscolaire, doit se prononcer sur l'adoption de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** le règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire 2024-2025 tel que présenté,
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de celui-ci.

4) Adoption du règlement intérieur de la commune :

Madame le Maire donne la parole à Mylène Marion Gallois qui informe le conseil municipal que le règlement intérieur relatif au personnel communal avait été validé par le centre de Gestion de l'Isère et le conseil municipal en 2021 et qu'il était nécessaire d'apporter quelques modifications notamment à la suite des changements concernant les autorisations spéciales d'absence.

Le dossier a été envoyé au Comité Social du Centre de Gestion de l'Isère pour avis en mai 2024. Celui-ci a émis un avis favorable au projet de règlement intérieur.

Le conseil municipal après lecture du règlement intérieur doit se prononcer sur l'approbation de celui-ci.

Madame le Maire informe qu'une réunion d'information pour tout le personnel sera organisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur relatif au personnel communal tel que présenté,
- **CHARGE** Madame le Maire d'en informer le comité social du centre de gestion de l'Isère.

Questions diverses :

1/ Tirage au sort du jury criminel année 2025 : Madame le Maire informe que la Cour d'assises de l'Isère a envoyé un courrier un maire afin que soit réalisé le tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2025.

Elle rappelle l'article 261 du code de procédure pénale : dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription.

Il est donc procédé au tirage au sort de 6 personnes.

2/ Romain Grollier fait le compte rendu sur la réunion scolaire : 182 élèves attendus à l'école à la rentrée 2024.

Classes chargées : il y aura peut-être ouverture d'une nouvelle classe, une demande est en cours.

Exercice sécurité : tout s'est bien passé

Attribution par la commune d'un mi-tps de renfort d'une ATSEM à partir de septembre pour le CP pour la classe de GS/CP.

Remerciement Sylvie SIMON qui les a accueillis lors d'une sortie à cause de la pluie.

3/ L'entretien des salles va être pris en compte par chaque association qui le feront eux-mêmes à partir du 1^{er} septembre 2024.

4/ Michaël STCHERBAKOFF informe que les portails qui se trouvent sur le chemin piétons vers l'accès à la crèche seront fermés de 22h à 6h et que la tyrolienne va pouvoir être réinstallée.

5/ Il informe aussi que des barrières vont être installées sur les trottoirs devant l'école afin d'interdire les stationnements des véhicules : des parkings sont à disposition.

6/ La murette devant la crèche va être refaite par les agents communaux.

7/ Sophie RECOPE fait part au conseil que les estimations de la vente de l'ancienne poste varient entre 200 000 et 240 000 €.

8/ Elle informe le conseil que le CCAS rencontre la Croix Rouge sur roues : intervention sur la commune : 1 matinée sur 1 jour de marché : 13 septembre 2024 de 10h à 12h.

Prévoir des places de parkings.

Dispositif de camion aménagé : proposition de paniers repas, de soutien psychologique et permettre de créer du lien avec les personnes isolées ou des familles qui se retrouvent dans le besoin.

Puis 1 fois tous les 15 jours et réévaluation tous les 6 mois.

9/ Repas des aînés : 17 novembre 2024 au gymnase

Distribution des colis le 8 décembre au moment des illuminations.

Les personnes qui le peuvent viendront récupérer leur colis.

Enfants : 1^{er} secours aux enfants et/ou aux adultes : proposition de faire une formation aux enfants gratuitement (sous forme de troc) à revoir ultérieurement.

10/ Henri : produits entretien : le ménage du vestiaire, de la petite salle et du gymnase ne sera plus fait comme précédemment par le personnel communal. Les associations qui utilisent ces locaux devront assurer l'entretien de ceux-ci pour leur partie.

Doit-on fournir les produits à toutes les associations ?

Mike rappelle que les frais de produits d'entretien ont été fortement diminué pour le personnel qui nettoie les salles donc pourquoi fournir maintenant les associations car le budget va de nouveau augmenter ?

La commission se réunie et fera une proposition pour l'utilisation des produits d'entretien.

11/ Elections législatives :

Le 30 juin et le 7 juillet 2024.

12/ Manon PIASENTIN, responsable du CME prend la parole pour informer des différentes actions qui se sont déroulées cette année avec les enfants.

Participations de 15 enfants les mardis (1 sur 2) de 12h30 à 13h15.

Malgré le peu de temps nous n'avons pas pu aborder tous les projets proposés par les enfants cependant 3 projets ont été réalisés :

- Ramassage des déchets qui a eu lieu le samedi 6 avril 2024,
- Commémoration du 8 mai avec lecture d'un discours par les enfants,

- Intervention d'une agente de Bièvre Isère sur le tri des déchets

Il reste 1 projet en cours : « un nom pour mon primaire » qui sera choisi le 27 juin à 18h avec les enfants.

14/ Vincent Roux : les toilettes de la petite salle sont vieillissantes, peut-on effectuer des travaux ?

Michaël STCHERBAKOFF : attention car il y a une cuve à fuel sous les toilettes : les travaux vont être conséquent : il va falloir faire la dépollution, la neutralisation, le découpage de la cuve....

Réaménagement à revoir. Et étude à réaliser pour connaître le montant des travaux.

La séance est levée à 20 h 30

Prochain Conseil municipal le 23 juillet 2024 à 19h30.